

Moselle (57)

**Metz.**

inscription par arrêté du 28 décembre 2017.

- La Nécropole de Chambièrre, tel que figuré en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. section 12 parcelle 12, section 13 parcelles 4, 16, 19) :

**Riche.**

inscription par arrêté du 28 décembre 2017.

- La Nécropole nationale, tel que figuré sur le plan annexé à l'arrêté (cad. section 23 parcelles 48, 49) :

**Sarrebourg.**

inscription par arrêté du 28 décembre 2017.

- Le Cimetière National des prisonniers, tel que figuré sur le plan annexé à l'arrêté (cad. section 34 parcelle 1) :